cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Normand
https://www.cadre21.org/membres/0019982f032496b5be4eb368

Date d'obtention : 2024-03-11 20:52:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape 1: Un.e élève vient me voir à propos d'une situation liée à des images partagées par lui/elle ou par quelqu'un d'autre.

Étape 2: Je rencontre cet.te élève et je remplis le questionnaire Sexto.

Étape 3a: Si les autres personnes concernées sont aussi des élèves de l'école, je les rencontre séparément et leur fait remplir le questionnaire Sexto. Si l'élève ou les élèves qui ont publié ces images l'ont fait de manière impulsive, j'accompagne ceux-ci afin d'amener une réflexion chez eux. Je les rassure sur la suite des choses en compagnie d'un agent du corps policier local afin de poursuivre la sensibilisation.

Étape 3b: Si la ou les personnes ayant publié les images l'ont fait de manière malveillante et sont des élèves de l'école, je les rencontre et je leur fais remplir le formulaire de la trousse Sexto. Je leur explique, ainsi qu'à leurs parents que la suite des choses se poursuivra avec la police qui communiquera avec eux. Le cellulaire des jeunes concernés est conservé, sans le consulter et remis à l'agent de police.

Étape 4a: Je communique avec la police pour leur transmettre les informations sur la situation afin que la sensibilisation se fasse avec la police.

Étape 4b: Je communique avec la police pour leur transmettre les informations ainsi que les cellulaires des jeunes impliqués afin qu'ils puissent analyser la situation et faire les démarches auprès des procureurs de la couronne pour entamer des procédures judiciaires.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est différente et qu'il faut faire attention aux décisions que l'on prend. Les automatismes peuvent nuire plus qu'aider. Il ne faut pas agir impulsivement, quitte à consulter les documents d'aide de la trousse Sexto.

Il est important de distinguer un geste fait de manière impulsive d'un geste fait de manière malveillante et d'agir en conséquence.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

La rencontre avec les élèves concernés. La bonne approche va amener la collaboration de ceux-ci mais une mauvaise approche fera en sorte de compliquer les choses. Communiquer avec les parents de l'élève fautif lorsque l'action est considérée comme malveillante peut aussi être délicat, il faut se limiter dans les détails de l'affaire, leur faire comprendre que la police communiquera avec eux pour la suite des choses.